

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hornbach Revêtement de garage- Härter

UFI: GAQ5-32HW-D0PJ-8UWF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation

Durcisseur pour revêtement de résine époxy à 2 composants ; à utiliser uniquement en combinaison avec une couche de fond

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisations déconseillées

Néant, utilisation conforme aux fins

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société: Hornbach Baumarkt AG

Rue: Schellenrain 9

Lieu: CH-6210 Sursee

Téléphone: +41 41925 6700

Téléfax: +41 41925 6735

E-mail (Interlocuteur): SDB@meffert.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (STIZ)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou de la préparation

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

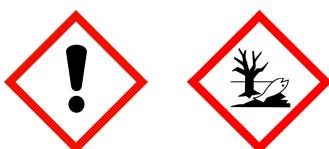
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 2 de 14

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Étiquetage particulier de certaines préparations

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Informations toxicologiques: La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

Informations relatives à l'environnement : La substance/le mélange ne contient pas de composants interdits conformément à

REACH article 57(f) ou du règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou du règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission présentent des propriétés de perturbation endocrinienne à des niveaux égaux ou supérieurs à 0,1 %.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Préparations

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			50-70 %
	216-823-5		01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol			15-20 %
	701-263-0		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1675-54-3	216-823-5	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	50-70 %
	dermique: DL50 = 23000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >15000 mg/kg Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		
	701-263-0	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	15-20 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 3 de 14

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver immédiatement avec: Eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, Poudre d'extinction, Brouillard d'eau, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Préparez un appareil respiratoire.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 4 de 14

mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Effectuez un nettoyage ultérieur avec des produits de nettoyage, n'utilisez pas de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver dans le récipient d'origine fermé et étanche. Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conservez le récipient soigneusement fermé en position verticale pour éviter toute fuite.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Conservez le récipient soigneusement fermé en position verticale pour éviter toute fuite.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: base, Comburant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et du gel. Protéger des radiations solaires directes. Évitez les températures inférieures à 5°C et supérieures à 30°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

2K Couche spéciale

Durcisseur ; à utiliser uniquement en mélange avec le composant principal A

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 5 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	DNEL type			
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,3 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,3 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	12,3 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, aigu		par voie orale	systémique	0,75 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,75 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,6 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, aigu		par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,75 mg/m ³
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol			
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	0,0083 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	104,15 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	29,39 mg/m ³
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		dermique	systémique	62,5 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	8,7 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
	Milieu environnemental	
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau de mer		0,0006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/kg
Sédiment marin		0,09696 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,196 mg/kg
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 6 de 14

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lors d'une application au pistolet, porter des lunettes de protection.

Protection des mains

Respecter la règle BG 195 "Utilisation de gants de protection".

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Si nécessaire, utiliser des sous-gants en coton.

Temps de pénétration: >480 min. Epaisseur du matériau des gants : >0,5 mm

Protection de la peau

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Pas obligatoire, éviter cependant de respirer les brouillards de pistoletage. Masque respiratoire à l'utilisation par injection.

Masques à filtre combiné A2 - P2 Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres . Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	trouble
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	-16 (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 (Eau) °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur (à 20 °C):	7 - 8 / 100,0 Gew-%
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>318,2 mm ² /s
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
La vitesse de dissolution:	non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,1 g/cm ³ DIN 53217

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 7 de 14

Densité de vapeur relative: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

non applicable

Teneur en solvant:

Teneur en eau - 33%

Teneur en corps solides:

67%

Viscosité dynamique:

350 mPa·s

(à 20 °C)

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Maniement sûr: voir rubrique 7

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Comburant, Acide fort, Base forte

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 8 de 14

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane				
	orale	DL50 mg/kg	>15000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	23000 Lapin		
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol				
	orale	DL50 mg/kg	>5000 Rat		OCDE 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 Rat		OCDE 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol)

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Influence sur le système nerveux central, Lésions du foie et des reins. En cas d' inhalation longue de hautes concentrations, peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 9 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,8 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >2,55 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	3,242
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	3,6

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	100-3000		
	Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol	150	estimé	

12.4. Mobilité dans le sol

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 10 de 14

Recommandations d'élimination

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150104 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Autres informations utiles (Transport terrestre)

SV 375 - Pas de marchandises dangereuses en emballages individuels ou combinés jusqu'à 5L/5kg net.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 11 de 14

Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Transport maritime (IMDG)	
<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	274, 335, 969
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-F
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	p/ 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Formaldéhyde, produits de réaction oligomères avec 1-chloro-2,3-époxypropane et phénol
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	
Transportez toujours dans des conteneurs fermés, verticaux et sécurisés. s'assurer que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de fuite.	
<u>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</u>	
Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 12 de 14

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures:

<140 g/l

Sous-catégorie selon la directive
2004/42/CE:Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale
spécifique, sur sols par exemple - revêtements en phase aqueuse, Valeur
limite de COV: 140 g/lIndications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection
des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation
professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est
prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les
buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les
limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas
de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce
produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de
moins de 18 ans.Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection
de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui
allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance /
cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi
sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS
822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de
l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des
mesures de protection appropriées.

Teneur en COV (OCOV):

<140 g/l

Information supplémentaire

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement (UE) 2020/878.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la
(les) section(s): 9,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

EWG - Europäische Wirtschaftsgemeinschaft; EG - Europäische Gemeinschaft; CLP- Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures; TRGS - Technische Regeln für Gefahrstoffe; PBT - persistenter bioakkumulierbarer und toxischer Stoff; vPvB - very persistent very bioaccumulative; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals; VOC - Flüchtige organische Verbindung WGK - Wassergefährdungsklasse

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Les principales références bibliographiques et sources de données**Bibliographie: <http://gisbau.de> <http://www.baua.de>**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Hornbach Revêtement de garage- Härter

Révision: 12.06.2025

Code du produit: 70097073707030-H

Page 14 de 14

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PW, C	19	9a	10, 11	10a, 11a	-	-	Sprüh/Rol/St

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)